

Réunion du Bureau du 20 septembre 2023 à 14h00

		Présent
IBRAHIMA	Said Maarifa	X
CHANRANI	Daoudou	X
ALLAOUI	Mohamed	
RIDHOI	Zaïnabou	X
BOINA M'ZE	Salim	X
SAID	Mariame	X
ATTIBOU	Zainati	
ABDALLAH	Houssamoudine	
AMBDI	Yousseuf	
SAID-SOUFFOU	Soula	
MDALLAH	Anlamati	
MROIVILI	Mouhamadi Moindjié	

Monsieur le Président ouvre la séance à 15h00 et rappelle les points à l'ordre du jour de la réunion de Bureau préparatoire à la prochaine séance du conseil communautaire.

I. Ordre du jour du prochain conseil communautaire et discussion sur les projets de délibérations :

- L'ensemble des projets de délibérations est validé.
- Un ajout est apporté à l'ordre du jour sur proposition de Monsieur Chanrani concernant une convention cadre de soutien aux opérations en faveur de l'efficacité énergétique avec EDM qui permettra d'engager les projets sans validation préalable.

II. Retour sur la conférence des maires du 20/09 matin

1. Projet de territoire et contrat de convergence 2024-2027 / séminaire du 05/10 :
 - Enjeu de démarche stratégique partagée et de synergies
 - Document communicable à la population
 - Démontrer une cohérence stratégique à l'Etat et aux partenaires institutionnels utile pour mobiliser des fonds (CCT...)
2. Police intercommunale de l'environnement et de l'urbanisme :
 - Présentation de la cheffe de service
 - Démarche pédagogique et de communication à mettre en œuvre, sans occulter la nécessité de réprimer les fautes flagrantes.
3. Points sur dossiers structurants :
 - Fourrière intercommunale de véhicules : Projet à dimensionner spatialement et budgétairement pour les stationnements dangereux et abusifs mais pas pour les

VHU pour lesquels une solution juridique et financière semble par ailleurs se dessiner via les obligations des concessionnaires.

- Cuisine centrale : L'AMO va définir les conditions juridiques, techniques et financières de faisabilité et les élus (3co et communes) devront ensuite acter officiellement l'engagement des collectivités dans le projet.
- Transport collectif : Le marché permet de faire une expérience nécessaire pour calibrer un projet adapté et soutenable financièrement durablement.

4. Mutualisation :

- Service de la commande publique : Ne semble pas ressenti comme une priorité par les maires donc différé.
- Archivage et maintenance informatique de 1^{er} niveau sont davantage sollicités. A prévoir dans la perspective du futur siècle. Pour l'archivage il faudra se mettre en capacité de répondre à l'AAP archivage numérique 2024 avec les communes qui le souhaiteront.

III. Gouvernance communautaire

La démission d'office de 2VP pose la question de la gouvernance communautaire car les textes de référence des EPCI diffèrent des textes applicables aux communes et il n'est pas possible de donner des délégations à des conseillers communautaires si tous les VP ne sont pas en poste et ne disposent pas d'une délégation. Cf ci-dessous réponse Weka :

L'article L. 2122-18 du CGCT n'est pas applicable aux EPCI dont les règles sont fixées par l'article L. 5211-2 du CGCT

" Le président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau."

Par conséquent, le président ne peut accorder de délégations à des conseillers communautaires membres du bureau, avant que tous les vice-présidents en soient eux-mêmes pourvus.

Par conséquent, il est nécessaire que tous les postes de VP soient pourvus et que tous les VP bénéficient de délégation pour pouvoir accorder des délégations aux conseillers communautaires.

Il est donc juridiquement illégal d'indemniser des CCD sans que tous les postes de VP soient pourvus et les actes pris par ceux-ci en vertu de leur délégation pourraient également être annulés juridiquement.

Monsieur le Président précise que les CCD pourraient être amenés à rembourser les indemnités perçues depuis la décision de M Ambdoulanyou Ibrahima soit depuis le 22 décembre 2021.

Le DGS explique qu'il importe en tout état de cause de faire cesser cette situation, soit en élisant deux nouveaux VP, soit en abrogeant les délégations des CCD et en suspendant le versement de leurs indemnités.

Le DGAR précise que la situation est délicate politiquement et sensible juridiquement et qu'elle requiert donc une action rapide. Il précise qu'à la CAGNM des délégations ont été retirées à des VP puis rétablies car leur retrait générerait le même type de problématique mais que la 3co n'a pas la même latitude puisque les VP concernés ont été démissionnés d'office.

Discussion :

- Monsieur Boina M'ze considère le risque pour les conseillers communautaires délégués.
- Madame Ridhoi envisage la possibilité pour les autres CCD que les maires de devenir VP et considère qu'il est urgent d'informer les CCD de cette situation.
- Monsieur le Président rappelle son souhait d'ouvrir la gouvernance guidé notamment par le fait que ce sont souvent des élus non indemnisés et souvent ceux de Chiconi qui permettent d'atteindre le quorum et que les deux postes ne sont pas affiliés à une commune particulière. Il souhaiterait obtenir le consensus.
- Madame Said évoque le nom de Mme Dhatia de Tsingoni qui est assidue.
- Madame Ridhoi agréée et propose de lui associer quelqu'un de Chiconi.
- Monsieur Boina M'ze considère que l'opposition pourrait légitimement candidater et que les deux démissions d'office ont affaibli la majorité. Il déclare qu'il faut récompenser le présentisme, y compris celui de membres de l'opposition ; d'autant que le risque politique est faible puisque les projets sont engagés.
- Monsieur le Président précise que le point de la gouvernance sera porté à l'ordre du jour du conseil communautaire de novembre.
- Madame Ridhoi questionne la suspension des indemnités des conseillers communautaires délégués.
- Monsieur le Président déclare que celles-ci devront être suspendues après le 30/09 étant donné que cette information est maintenant partagée, comme cela a d'ailleurs été le cas en conférence des maires. Il les informera donc de cette situation au plus vite.
- Monsieur Chanrani remarque qu'il est urgent de communiquer car l'information circule déjà.
- Monsieur Boina M'Ze propose que des discussions soient ouvertes avec l'opposition pour un partage des deux postes vacants.
- Monsieur le Président conclut l'échange en informant les élus d'une prochaine concertation du groupe majoritaire pour évoquer ce sujet.

IV. Questions diverses :

- Sur demande de Mmes Ridhoi et Said, Monsieur le Président contactera le VP du CD976 M Madi Velou pour évoquer les dispositifs d'habitat inclusif dans la perspective du village séniors.

Le CR de la conférence des maires sera diffusé aux maires et au Bureau.

Fin de séance à 17h30